

à vos côtés

Le journal
des locataires
d'Habitats
de Haute-Alsace

N°41 - décembre 2022



RÉSULTATS DES ÉLECTIONS

QUATRE ELUS LOCATAIRES POUR VOUS REPRESENTER

En novembre dernier, vous avez élu vos représentants. Ils siègeront pendant 4 ans au Conseil d'Administration d'Habitats de Haute-Alsace et seront associés aux décisions pour améliorer votre logement, votre résidence et votre quartier.

Leur mandat est exercé à titre gratuit et désintéressé, comme les mandats de tous les administrateurs de l'Office. Les représentants des locataires qui viennent d'être élus représentent 2 organisations : la Confédération Nationale du Logement (CNL) et Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV) :

Liste CNL - 949 voix (63,22 %) :

- Mme Annie **CHARDON**
- M. Abder **ADLA**
- Mme Carole **STUDER**

Liste CLCV - 552 voix (36,78 %) :

- M. Louis **KLUR**

LEURS MISSIONS

- Participer aux différentes réunions du Conseil d'Administration et de ses commissions ;
- Être au plus près de vous afin de connaître vos préoccupations et vos attentes ;
- Défendre vos intérêts et porter votre parole ;
- Vous informer sur les actions engagées pour améliorer votre qualité de vie.

LES CHIFFRES CLÉS DES ÉLECTIONS

- Nombre d'électeurs inscrits : 8 503
- Nombre de votants : 1 564
- Taux de participation : 18,39 %

Les opérations de dépouillement ont eu lieu le mercredi 23 novembre au Siège d'Habitats de Haute-Alsace, sous le contrôle des candidats et de représentants de leur organisation.

Merci à tous les locataires qui se sont exprimés en votant et félicitations aux nouveaux représentants pour leur élection !



De gauche à droite :
Abder ADLA, Carole STUDER,
Lucien MULLER, Président d'HHA,
Louis KLUR et Jacques CHARDON
représentant Annie CHARDON.

Augmentation des loyers et des charges : ce qu'il faut retenir



En janvier, comme chaque année, Habitats de Haute-Alsace réajuste le montant des loyers et des provisions sur charges. Ce réajustement tient compte des décisions du Conseil d'administration, des provisions sur charges fixées lors de la dernière régularisation et pour finir de l'évolution des prix des contrats d'entretien. Cette année, le contexte international et l'inflation ont provoqué une augmentation du coût des énergies (gaz, électricité...) et des contrats d'entretien, ce qui aura un impact sur votre loyer et sur le montant de vos provisions sur charges. Faisons le point sur les évolutions à venir début 2023.

LES LOYERS

Pour tenir compte du contexte économique actuel le Conseil d'administration d'Habitats de Haute-Alsace a décidé de limiter l'augmentation des loyers en 2023. Elle ne sera que **de 1 ou 2,5% selon le type de logement** au lieu des 3,6% prévus par l'Indice de Référence des Loyers (IRL).

Cette augmentation de loyer concerne uniquement les logements conventionnés éligibles à l'APL (Aide Personnalisée au Logement).

LES PROVISIONS SUR CHARGES

Elles seront réévaluées en janvier également. Elles tiendront compte des consommations réelles relevées lors de la dernière régularisation des charges mais aussi des nouveaux tarifs des contrats d'énergie et d'entretien. Cette année, en raison de la conjoncture et de l'inflation, tous les contrats ont subi une augmentation.

→ Vous êtes en chauffage collectif au gaz

Afin de lisser l'augmentation de vos dépenses liées aux charges de chauffage pour 2023, la réévaluation des provisions de charges a été faite en deux temps : un premier ajustement du 1er septembre et 31 décembre 2022 (« provision exceptionnelle gaz » sur votre avis d'échéance) et un second nécessaire à partir de janvier 2023.

Vous recevrez bientôt un courrier individuel qui vous permettra de connaître le nouveau montant de vos provisions pour le chauffage à compter du 1^{er} janvier 2023.

Cette augmentation tiendra compte du bouclier tarifaire mis en place par le Gouvernement pour l'année 2023, vous n'aurez aucune démarche à effectuer.

→ Vous êtes en chauffage individuel

Vous payez votre facture de chauffage directement à votre fournisseur d'énergie. Selon vos ressources, vous pouvez bénéficier du chèque énergie.

→ Les charges courantes

Selon votre situation, vous payez chaque mois des provisions sur charges pour des contrats divers : eau, électricité des communs, nettoyage des communs ou encore des espaces verts. Les tarifs de ces contrats ont été revus à la hausse, ce qui entrainera une augmentation de vos provisions sur charges.

COMMENT CONSOMMER MOINS ?

Depuis septembre, HHA partage régulièrement avec vous de nombreuses astuces pour réduire vos factures en adoptant les bons éco-gestes au quotidien. Retrouvez tous nos conseils sur notre site internet : www.hha.fr/ecogestes/



UNE QUESTION ?

→ **Pour toute question sur le montant de votre loyer ou de vos provisions sur charges**, n'hésitez pas à contacter le Service Loyers et Charges au 03 89 22 93 74 ou par email : service.loyers@hha.fr

→ **Si vous rencontrez des difficultés pour payer votre loyer**, ne laissez pas la situation s'aggraver, contactez-nous ! Une équipe dédiée est à votre écoute et à votre disposition pour vous aider à trouver la meilleure solution.

- **Agence d'Horbourg-Wihr et antenne du Val d'argent :** Mme DIENST - 03 89 21 55 78
- **Agence de Guebwiller :** Mme PFISTER - 03 89 62 25 68
- **Agence de Lutterbach :** Mme STEMMELLEN - 03 89 51 24 38
- **Agence d'Huningue :** Mme SCHNEIDER - 03 89 69 65 28

[NOUVEAUTÉ]

Votre Espace Locataire bientôt en ligne !

A compter du mois de février, vous disposerez d'un espace locataire rien que pour vous !

Ce nouveau service en ligne vous permettra d'effectuer toutes vos démarches en lien avec HHA depuis un smartphone ou un ordinateur et ce 24h/24 et 7J/7.

Rendez-vous dès le 1^{er} février sur www.hha.fr



EN AVANT-PREMIERE :

Découvrez la vidéo de présentation de votre Espace Locataire en scannant ce Qr-code avec votre smartphone !

Restons courtois !

Le personnel d'Habitats de Haute-Alsace est à votre écoute et s'efforce de répondre au mieux et au plus vite à vos attentes et réclamations.

Gardiens, correspondants de site, chargés d'accueil, toutes les équipes d'Habitats de Haute-Alsace oeuvrent pour améliorer votre cadre de vie, respectons leur travail et soyons courtois !

Rappelons quelques fondamentaux, gages de relations cordiales et constructives :

- Exprimer clairement et calmement ses besoins et attentes
- Exprimer ses sentiments sans porter de jugement et sans chercher à culpabiliser
- Formuler ses attentes de façon positive sans accuser
- Essayer de trouver une solution ensemble

Faisons ensemble le choix de la courtoisie et du respect ! Toute insulte ou comportement agressif à l'égard du personnel donnera lieu à des poursuites.

